

Sed remedium relinquebatur in aegro nostro faciendum, aperire s(at)is asperam arteriam ad respirationem procurandam, quod tamen factum non fuit, quia aeger renuit. Est enim remedium unicum, ad quod confugiendum est in his casibus, nec periculosum, ut apparet. Nam Paulus lib.6.c.33.illius mentionem facit ; fecit Basavolus Ferrariae in quodam anginoso suis propiis manibus, cum nullus chirugicus id facere auderet, & liberavit hominem, & sanavit. Nec vulnera asperae arteriae sunt letalia ; nam quidam in carcere lamina quadam ferrea secavit sibi magnam partem annulorum anteriorum asperae arteriae, & tamen sanatus est. Nec sanguinis fluxus timendus, quia parvissimae ibi sunt venae, et incisio pauca debet esse, & fieri debet inter annulum, & annulum una sectio per transversum, in tertio, vel quarto annulo infra guttur, & aeger non sedeat, sed jaceat. Quamobrem haec operatio in ultima desperatione fieri debet. Nam si quis canes laqueo adhibito suspendat secta prius hac ratione aspera arteria, non suffocantur. Prius autem consulendi sunt aegri, & astantes, exposita periculi magnitudine, & necessaria morte ; & si annuerint, rem aggredi oportet intrepide, sin minus, abstinendum est.

Mais il restait un remède à appliquer dans le cas de notre patient : ouvrir suffisamment la trachée artère pour lui permettre de respirer, ce qui ne fut pas fait cependant, parce que le patient refusa. C'est en effet le seul remède auquel on puisse avoir recours dans ces cas-là, et il est sans danger, comme on peut le voir. De fait, Paulus en fait mention dans son livre 6, chapitre 33 ; Antonio Musa Bassavola de Ferrara le fit de ses propres mains sur un malade atteint d'angine, alors qu'aucun chirurgien n'osait le faire, et il libéra l'homme et le guérit. Les blessures de la trachée artère ne sont d'ailleurs pas mortelles ; en effet, un prisonnier dans son cachot se coupa, avec une lame de fer, une grande partie des anneaux antérieurs de la trachée artère et fut pourtant guéri. Et aucune hémorragie n'est à craindre, parce que les veines qui s'y trouvent sont très petites, et l'incision doit être limitée, et il faut ne faire qu'une seule entaille, transversalement, entre deux anneaux, au niveau du troisième ou du quatrième anneau en dessous de la gorge, et le patient ne doit pas être assis, mais allongé. C'est pourquoi cette opération doit se faire en dernier recours. En effet, si quelqu'un suspend par un lacet des chiens dont la trachée artère a été préalablement coupée selon cette méthode, ils ne sont pas étouffés. Mais les malades et leur entourage doivent d'abord être consultés, une fois qu'on leur aura présenté l'importance du danger et le caractère inévitable de la mort, et s'ils consentent, il convient d'entreprendre l'opération sans trembler, sinon, il faut s'en abstenir.